



Dossier de candidature - Mode d'emploi

Pour établir au mieux votre dossier de participation :

- 1- Lisez attentivement la note d'information ci-dessous et le règlement ci-joint.
- 2- Identifiez votre PEPITE de référence : il s'agit du dernier PEPITE qui vous a délivré le statut d'étudiant-entrepreneur et vous a donc suivi (Liste des contacts PEPITE disponible en fin de ce document et sur le site du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation; Attention les PEPITE de Bretagne et Pays de la Loire ont fusionné).
- 3- Envoyez un mail au contact du PEPITE de référence afin de signaler votre intention de candidater en indiquant : prénom, nom, année d'obtention du SNEE, Titre de votre projet.
- 4- Le PEPITE de référence vous renverra un accusé de réception et son accord de principe pour votre candidature ainsi que les modalités de dépôt de votre dossier de candidature.
- 5- Un formulaire d'inscription sera mis en ligne jusqu'au 12 juin 2018 midi (heure de Paris) ; vous pourrez y accéder en suivant les instructions données par votre PEPITE de référence. Il vous faudra dûment le remplir, en langue française. Après enregistrement (en brouillon ou définitivement), vous recevrez un accusé de réception.
- 6- Décrivez votre projet suivant le plan indicatif ci-dessous en 15 pages maximum (rédigées en langue française, en Times New Roman, taille de police 11, sans interligne). Vous pourrez rajouter un CV de maximum 1 page par personne composant votre équipe (ces pages ne seront pas comptabilisées dans les 15 pages citées plus précédemment). Enregistrez votre projet et les CV en un seul fichier pdf et joignez-le au formulaire.
- 7- Déposez votre dossier du 16 avril 2018 au 12 juin 2018 midi (heure de Paris) sur le site de candidature qui sera communiqué par le PEPITE de référence.

Attention : aucun dossier envoyé par mail ou par courrier à un pôle PEPITE, à Pépité France, au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou à la Caisse des Dépôts, ne sera retenu.

Pour toute demande d'information, vous êtes invité à vous rapprocher de votre PEPITE ou d'envoyer vos questions à : prix-pepите@pepите-france.fr

Tout dossier incomplet sera refusé.

Avec :



Note d'information

Objectifs du Prix

Afin de susciter l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé, en octobre 2013, une nouvelle politique pour l'entrepreneuriat étudiant. Cette politique articule formation à l'entrepreneuriat, reconnaissance des parcours entrepreneuriaux dans les cursus et accompagnement de la démarche entrepreneuriale des étudiants et jeunes diplômés.

Plusieurs mesures ont été prises afin de relever ces défis. La création de PEPITE, la création du statut national étudiant-entrepreneur et la mise en place du Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant doivent favoriser la création d'entreprise par les étudiants et les jeunes diplômés. Le Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant constitue l'un des deux volets d'i-LAB, dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La Caisse des Dépôts est partenaire de cette initiative à travers le financement des PEPITE et du Prix.

Qui peut concourir ?

Tout étudiant ou jeune diplômé depuis moins de trois ans, âgé de 18 à 28 ans au 1^{er} octobre 2017, qui est / a été bénéficiaire du statut national d'étudiant-entrepreneur délivré avant le 12 juin 2018 et dont le projet est de créer une entreprise innovante ou qui a créé une entreprise innovante depuis le 1^{er} juillet 2017 (cf. article 2.1 du règlement).

Attention, les lauréats d'une édition précédente du Prix PEPITE ne sont pas éligibles. Toute personne éligible peut candidater aux deux volets d'i-LAB, à savoir au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et au Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant. Cependant, si le porteur de projet est lauréat du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes de l'édition 2018, il renonce automatiquement à sa candidature au Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant.

Pour quel projet ?

Tout projet de création d'entreprise innovante peut être présenté. Il peut s'agir d'innovation non-technologique (de service, sociale ou d'usage) ou d'innovation technologique (produit, procédé, matériaux, organisation). Pour toute précision concernant les innovations non-technologiques entrant dans le cadre du Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant, merci de vous reporter au règlement (article 2.2).

Les projets doivent prévoir la création d'une entreprise installée sur le territoire français. Si l'entreprise a déjà été créée, elle doit être établie sur le territoire français.

Quelle récompense ?

Le Prix PEPITE-Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant comporte une phase régionale et une phase nationale :

- 150 lauréats en régions seront récompensés par un jury régional et nommés pour concourir à l'étape nationale.
- Jusqu'à 53 lauréats seront sélectionnés par un jury national.



Les lauréats recevront, une fois l'entreprise créée, un prix en numéraire de 5 000 à 20 000€, selon l'appréciation de la qualité du projet par le jury national.

L'entreprise devra être créée au plus tard au 30 juin 2020. Passée cette date, le Prix ne pourra plus être versé.

Les lauréats régionaux participent à un événement en région.

Comment participer ?

Les candidats sont invités à se rapprocher de leur PEPITE de rattachement qui leur indiquera comment accéder au site de dépôt de candidature en ligne ouvert en avril et clôturé le 12 juin 2018. Les candidats pourront dès le lancement du Prix PEPITE 2018 prendre connaissance du règlement et de la description du dossier de candidature.

Le PEPITE de rattachement est par principe le PEPITE dont dépend l'établissement où le candidat suit ou a suivi sa dernière année de formation. Celui ou celle dont le projet est déjà incubé par une structure d'accompagnement relevant d'un autre PEPITE pourra être rattaché à ce dernier sur dérogation.

La liste des PEPITE est consultable sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid81783/carte-coordonnees-des-pepите.html>

Modalités de sélection

Chaque PEPITE constitue un comité de présélection qui est chargé d'étudier les projets éligibles et de présélectionner les dossiers qu'il juge les plus prometteurs suivant des critères de sélection (cf. article 4 du règlement). Les dossiers des lauréats de l'étape régionale sont transmis au jury national.

Le jury national se réunit pour sélectionner, de façon souveraine, jusqu'à 53 lauréats. Il détermine le montant des Prix, de 5 000 à 20 000 €.

Le comité de présélection et le jury national sont composés de professionnels issus des milieux du financement et de l'accompagnement des entreprises innovantes, d'entrepreneurs et d'enseignants-chercheurs.

Les membres du comité de présélection et les membres du jury national s'engagent à respecter une charte de déontologie et de confidentialité qu'ils signeront. Toutes les informations relatives aux projets resteront confidentielles en dehors des données indiquées comme publiques sur le formulaire d'inscription.



6. Croissance durable

- Évaluer les créations d'emploi directes et indirectes sur le territoire à 5 ans
- Indiquer les contributions au développement durable
- Indiquer la prise en compte des préoccupations sociales, environnementales et économiques

7. Aspects juridiques

- Décrire sa stratégie de protection intellectuelle : brevet, marque, savoir-faire, secret...
- Démontrer sa liberté d'exploitation (étude d'antériorité, droits de tiers)
- Évoquer ses contrats de partenariat
- Expliciter son environnement réglementaire (normes...)

8. Besoins financiers et financement prévisionnel, fournir :

- Un planning des dépenses prévisionnelles (sur 3 ans)
- Un plan de trésorerie de la première année
- Un plan de financement (sur 3 ans)
- Des comptes de résultat prévisionnels (sur 3 ans)
- Les ressources financières (sur 3 ans) : apports personnels des associés, levée de fonds, emprunts, aides publiques

9. Encadrement

- Indiquer le nom du PEPITE de rattachement ainsi que toute autre structure d'accompagnement



Annexe

INDUSTRIE

A - Agriculture, sylviculture et pêche

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

B - Industries Extractives

- 05 Extraction de houille et de lignite
- 06 Extraction d'hydrocarbures
- 07 Extraction de minerais métalliques
- 08 Autres industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives

C - Industrie manufacturière

- 10 Industries alimentaires
- 11 Fabrication de boissons
- 12 Fabrication de produits à base de tabac
- 13 Fabrication de textiles
- 14 Industrie de l'habillement
- 15 Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 Bois, articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- 17 Industrie du papier et du carton
- 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 Cokéfaction et raffinage
- 20 Industrie chimique
- 21 Industrie pharmaceutique
- 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 24 Métallurgie
- 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 Fabrication d'équipements électriques
- 28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- 29 Industrie automobile
- 30 Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 Fabrication de meubles
- 32 Autres industries manufacturières
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements



D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

36 Captage, traitement et distribution d'eau

37 Collecte et traitement des eaux usées

38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS

F - Construction

41 Construction de bâtiments

42 Génie civil

43 Travaux de construction spécialisés

COMMERCE

G - Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et de motocycles

47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et de motocycles

SERVICES

H - Transport et entreposage

49 Transports terrestres et transports par conduites

50 Transport par eau

51 Transports aériens

2 Entreposage et services auxiliaires des transports

53 Activités de poste et de courrier

I - Hébergement et restauration

55 Hébergement

56 Restauration

J - Information et de communication

58 Édition

59 Production de films cinématographiques, de vidéo et d'émissions de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

60 Programmation et diffusion



- 61 Télécommunications
- 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 63 Services d'information

K - Activités financières et d'assurances

- 64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 Assurance
- 66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

L - Activités immobilières

- 68 Activités immobilières

M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- 69 Activités juridiques et comptables
- 70 Activités de sièges sociaux ; conseil en gestion
- 71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- 72 Recherche-développement scientifique
- 73 Publicité et études de marché
- 74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 75 Activités vétérinaires

N - Activités de services administratifs et de soutien

- 77 Activités de location et location-bail
- 78 Activités liées à l'emploi
- 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- 80 Enquêtes et sécurité
- 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
- 82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

O - Administration publique

- 84 Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire

P - Enseignement

- 85 Enseignement

Q - Santé humaine et action sociale

- 86 Activités pour la santé humaine
- 87 Hébergement médico-social et social
- 88 Action sociale sans hébergement



R - Arts, spectacles et activités récréatives

90 Activités créatives, artistiques et de spectacle

91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

92 Organisation de jeux de hasard et d'argent

3 Activités sportives, récréatives et de loisirs

S - Autres activités de services

94 Activités des organisations associatives

95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

96 Autres services personnels

T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U - Activités extra-territoriales

99 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux



Coordonnées des 30 PEPITE

Région	PEPITE	Adresse mail du PEPITE
ANTILLES	ANTILLES	pepiteag@univ-antilles.fr
AUVERGNE RHONE ALPES	Clermont Auvergne PEPITE	pepite.auvergne@sigma-clermont.fr
	BEELYS	contact@beelys.org
	oZer	entrepreneuriat@univ-grenoble-alpes.fr
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	BFC	coordination@pepite-bfc.fr
BRETAGNE	Bretagne Loire	pepite@u-bretagne Loire.fr
CENTRE VAL DE LOIRE	Centre-Val de Loire	entrepreneuriat@pepite-centre.fr
CORSE	CORSE	pagni@univ-corse.fr
GRAND EST	Champagne Ardenne	pepite.champagne-ardenne@univ-reims.fr
	ETENA	entrepreneurship-team@unistra.fr
	PEPITE by PEEL	peel@univ-lorraine.fr
GUYANE	Guyane	pepiteag@univ-guyane.fr
HAUTS DE FRANCE	Lille Nord de France	contact@pepite-Inf.fr
	PICARD	pepite.picardie@gmail.com
ILE DE FRANCE	3EF	pepite3ef@univ-paris-est.fr
	Créal IDF	pepite.creajidf@univ-paris13.fr
	HESAM Entreprendre	coproj.pepite@hesam.eu
	Paris Centre	entrepreneur@sorbonne-universites.fr
	Paris Ouest Nord	contact@pepite-pon.fr
	PEIPS	pepite@universite-paris-saclay.fr
	PSL-Pépité	psl-pepite@univ-psl.fr
VALLEE DE SEINE	pepite-valleedeseine@normandie-univ.fr	
LA REUNION	P2ER	pepite.p2er@univ-reunion.fr
NORMANDIE	VALLEE DE SEINE	pepite-valleedeseine@normandie-univ.fr
NOUVELLE AQUITAINE	ECA	eca@cuea.fr
	LPC	pepitelpc@groupes.renater.fr
NOUVELLE CALEDONIE	Nouvelle Calédonie	magali.lenoir@univ-nc.nc
OCCITANIE	ECRIN	ecrin@univ-toulouse.fr
	LR	contact@pepite-lr.fr
PAYS DE LA LOIRE	Bretagne Loire (ex PEPITE CREER)	pepite@u-bretagne Loire.fr
PACA	PACA EST	pepitepacaest@unice.fr
	PACA OUEST	suio-pepite-paca-ouest@univ-amu.fr

